

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 7 mai 2002, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Huguette Bussièrès, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Anne-Marie Loiselle, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et messieurs Yves Ballard, Suzanne Chartrand, Manon Handfield, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Renée Roy et Paul St-Onge.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe, Suzanne Séguin, secrétaire générale et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-130-05-02 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2002 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 16 avril 2002.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1. Emprunt à long terme / émission d'obligations au montant de 30 000 000 \$
 - 6.2. Calendriers scolaires 2002-2003 / adoption
 - 6.3. Répartition des services éducatifs / année scolaire 2002-2003
 - 6.4. Modification au calendrier scolaire 2001-2002 / école Au-Fil-de-l'Eau

6.5. Engagement d'un directeur ou d'une directrice du Service des ressources humaines.

7. Information :

- 7.1. Portrait général de la diffusion des nouvelles 2001
- 7.2. Résumé de l'enquête auprès des membres votants des conseils d'établissement des écoles du Québec
- 7.3. Organisation par cycle et organisation scolaire
- 7.4. Implantation du curriculum
- 7.5. Plans de réussite / orientations du MÉQ
- 7.6. État des inscriptions / ordres d'enseignement primaire et secondaire / année scolaire 2002-2003
- 7.7. Agrandissement de l'école Albert-Schweitzer / échéancier
- 7.8. Litige avec le mouvement scout de Boucherville.

8. Affaires diverses :

- 8.1. Prévisions budgétaires des établissements 2002-2003
- 8.2. Vérification de la clientèle
- 8.3. État des travaux au siège social
- 8.4. Décès.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 AVRIL 2002 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 16 AVRIL 2002

- C-131-05-02** Il est proposé par madame Louise Legault-Choquette d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2002 et ce, avec la modification suivante :
- au point 5, 3^e paragraphe, y lire : «...d'avoir une poursuite de tels projets *d'anglais intensif*».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- C-132-05-02** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 16 avril 2002 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

Les membres prennent connaissance de commentaires positifs de la part d'une citoyenne de Saint-Bruno-de-Montarville relatifs à la clientèle de l'école De la Rabastalière.

Le coordonnateur du Service des ressources humaines, monsieur Pierre St-Germain, dépose et commente un formulaire destiné aux nouveaux employés servant à effectuer la vérification des antécédents judiciaires.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

6.1 Emprunt à long terme / émission d'obligations au montant de 30 000 000 \$

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

ATTENDU qu'en vertu de sa résolution n° C-098-03-02 adoptée le 5 mars 2002, le Conseil des Commissaires a décrété un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de quarante-six millions quatre-vingt-neuf mille dollars (46 089 000 \$);

ATTENDU qu'un emprunt au montant de trente millions de dollars (30 000 000 \$) a été placé par la ministre des Finances par voie d'une émission d'obligations;

ATTENDU que le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

C-133-05-02 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

- 1- QUE la commission scolaire soit autorisée, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour chacun des emprunts contractés, à emprunter de temps à autre les sommes que la commission scolaire jugera appropriées et, à cette fin, à émettre des obligations d'un montant principal illimité;
- 2- QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter immédiatement un montant de trente millions de dollars (30 000 000 \$) par voie d'émission d'obligations Série 1A (les « obligations »);
- 3- QUE la commission scolaire soit autorisée, aux fins de cet emprunt, à créer, émettre, vendre et livrer les obligations;
- 4- QUE les obligations soient représentées par un certificat global entièrement nominatif pour chaque tranche d'obligations, chacun étant immatriculé au nom de CDS & CO à titre de propriétaire pour compte de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS ») et déposé auprès de CDS à son bureau de Montréal, au bénéfice des porteurs non-inscrits des obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;
- 5- QUE les obligations soient payables, en capital, pour les obligations représentées par les certificats d'obligations s'il en était, sur présentation et remise du certificat d'obligation concerné à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, au choix du porteur inscrit et, pour ce qui est du paiement des intérêts semestriels, par la société de fiducie de la façon stipulée aux certificats d'obligations;
- 6- QUE les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient signés, au nom de la commission scolaire, par l'un ou l'autre du président, de la directrice générale, du directeur général adjoint, de la secrétaire générale et du directeur du Service des ressources financières, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement; ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; que les certificats globaux et les certificats d'obligations, s'il en était, comportent de plus un certificat de la société de fiducie ci-après désignée, sous la signature manuscrite de l'un de ses représentants autorisés;

- 7- QUE les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux, soient rédigés en la forme, portent les numéros d'ordre et comportent les énonciations, non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, que détermineront les représentants de la commission scolaire qui les signeront;
- 8- QUE la commission scolaire approuve, pour le reste, les modalités des obligations qui paraissent à l'Annexe ACC-023-05-02, jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante;
- 9- QUE le Trust Banque Nationale Inc., société de fiducie ayant une place d'affaires à Montréal, soit désignée à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations;
- 10- QUE la désignation de Me Marc Rochefort de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, de Montréal, pour agir comme conseiller juridique pour préparer et réviser la documentation pertinente et pour émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et l'émission des obligations, faite par la ministre des Finances du Québec, soit approuvée;
- 11- QUE la ministre des Finances du Québec soit autorisée à désigner un imprimeur pour imprimer les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux;
- 12- QUE l'émission d'une circulaire d'offre relative à ces obligations soit autorisée;
- 13- QU'une fiducie d'utilité privée soit constituée par la commission scolaire au bénéfice des porteurs d'obligations et que la société de fiducie précitée soit chargée de veiller à l'affectation de la créance visée ci-dessous, à l'administration du patrimoine fiduciaire et à l'application de la convention de fiducie principale;
- 14- QUE les obligations soient garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour la commission scolaire la subvention qui sera accordée à la commission scolaire par le ministre de l'Éducation du Québec, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement des obligations en capital et intérêts étant entendu que ni la commission scolaire ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès de la ministre des Finances du Québec pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par la ministre des Finances du Québec avant le 10 mai 2005 pour 1 131 000 \$, avant le 10 mai 2007 pour 4 815 000 \$ et avant le 10 mai 2012 pour 1 780 000 \$;
- 15- QUE le projet de convention de fiducie principale annexé au procès-verbal de cette assemblée (annexe ACC-023-05-02) soit approuvé et que le président et la directrice générale soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de fiducie principale à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le prix de vente des obligations, à en donner bonne et valable quittance, et à poser tous actes et à signer tous autres documents qu'ils jugeront, dans leur seule discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
- 16- QUE ces mêmes personnes soient autorisées à livrer les certificats globaux et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange des certificats globaux à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à CDS ou le cas échéant selon les instructions de CDS;
- 17- QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises du ministre de l'Éducation du Québec et de l'octroi par cette dernière de la subvention requise pour payer les obligations en capital et intérêts, la vente des obligations faite par le ministère des Finances du Québec à titre de mandataire de la commission scolaire,

- a) à un premier groupe de preneurs fermes composé de Valeurs mobilières Desjardins inc., Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., Scotia Capitaux Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et La Corporation Canaccord Capital et représenté par Valeurs mobilières Desjardins inc., au prix de 98,81 % pour une valeur nominale de 4 230 000 \$ venant à échéance le 10 mai 2005 et au prix de 98,31 % pour une valeur nominale de 10 770 000 \$ venant à échéance le 10 mai 2007 avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant; et
- b) à un deuxième groupe de preneurs fermes composé de Financière Banque Nationale Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion Valeurs mobilières Inc., BMO Nesbitt Burns Inc. et La Corporation Canaccord Capital et représenté par Financière Banque Nationale Inc., au prix de 98,83 % pour une valeur nominale de 3 400 000 \$ venant à échéance le 10 mai 2005, au prix de 98,29 % pour une valeur nominale de 7 600 000 \$ venant à échéance le 10 mai 2007 et au prix de 98,41 % pour une valeur nominale de 4 000 000 \$ venant à échéance le 10 mai 2012 avec, en plus, dans chaque cas, les intérêts courus le cas échéant,

soit ratifiée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Calendriers scolaires 2002-2003 / adoption

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

Considérant les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique relativement au calendrier scolaire des élèves;

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents et du Comité des relations professionnelles des enseignants;

Considérant les recommandations des écoles et des centres;

C-134-05-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter les calendriers scolaires 2002-2003 pour la formation générale des jeunes, la formation professionnelle et la formation générale des adultes, lesquels sont déposés à l'annexe ACC-024-05-02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Répartition des services éducatifs / année scolaire 2002-2003

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dépose deux documents relatifs à la répartition des services éducatifs pour l'année 2002-2003. Il souhaite engager les consultations relatives à ce dossier auprès du Comité de parents, du Comité EHDAA et du Comité des relations professionnelles des enseignants avant de revenir au Conseil pour adoption.

6.4 Modification au calendrier scolaire 2001-2002 / école Au-Fil-de-l'Eau

La directrice générale adjointe, madame Monique Hébert, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'inconfort suscité par l'impact des travaux dans les locaux existants du pavillon Hertel et du pavillon Desrochers;

Considérant que le maintien des activités éducatives compromet l'échéance des travaux;

Considérant qu'en libérant les locaux plus tôt faciliterait l'exécution des travaux;

Considérant une volonté commune à planifier une rentrée scolaire des plus harmonieuses;

C-135-05-02 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de modifier le calendrier scolaire 2001-2002 comme suit :

- de devancer la fin d'année scolaire pour les élèves au 14 juin 2002;
- de transformer la journée pédagogique du 12 juin 2002 en journée de classe;
- de transformer les journées de classe des 17, 18, 19, 20 et 21 juin 2002 en journées pédagogiques pour le personnel de l'école;
- que des démarches soient entreprises afin d'accomoder les parents pour la garde de leurs enfants.

Votent en faveur : 11

Votent contre : 2

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.
Monsieur Jean-François Rabouin enregistre sa dissidence.

6.5 Engagement d'un directeur ou d'une directrice du Service des ressources humaines

Ce sujet est reporté en séance en ajournement, le 21 mai prochain.

7. INFORMATION :

7.1 Portrait général de la diffusion des nouvelles 2001

L'agent d'administration au secteur des communications, monsieur Pierre Laverdure, présente le document susmentionné. Il répond aussi aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

7.2 Résumé de l'enquête auprès des membres votants des conseils d'établissement des écoles du Québec

Ce rapport sera étudié ultérieurement.

7.3 Organisation par cycle et organisation scolaire

Un avis du Service des ressources éducatives est déposé relativement aux impacts de l'organisation par cycle sur l'organisation scolaire.

7.4 Implantation du curriculum

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, fait état des plus récents développements dans ce dossier en présentant une synthèse des propos du ministre de l'Éducation et du sous-ministre adjoint qui précisent les orientations du ministère.

7.5 Plans de réussite / orientations du MÉQ

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dépose les orientations et le calendrier de mise en œuvre proposés par le comité conjoint MÉQ-CS.

7.6 État des inscriptions / ordres d'enseignement primaire et secondaire / année scolaire 2002-2003

Mesdames et messieurs les commissaires passent en revue l'état des inscriptions 2002-2003 pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

7.7 Agrandissement de l'école Albert-Schweitzer / échéancier

Un document est déposé.

7.8 Litige avec le mouvement scout de Boucherville

La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait état des plus récents développements dans le dossier du litige avec le mouvement scout de Boucherville.

8. AFFAIRES DIVERSES :

8.1 Prévisions budgétaires des établissements 2002-2003

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le formulaire type prévu pour la préparation du budget des établissements.

8.2 Vérification de la clientèle

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, commente le tableau récapitulatif concernant la vérification de la clientèle.

8.3 État des travaux au siège social

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, est invité à commenter l'état des travaux en cours au siège social.

8.4 Décès

La directrice générale, madame Ginette Jacques, informe les membres du Conseil du décès de monsieur Pierre Labonté, enseignant à l'école secondaire De Mortagne.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame Line Tessier désire porter à l'attention des membres du Conseil une correspondance reçue d'une enseignante concernant les critères d'inscription des élèves. Elle déplore le fait que les enfants du personnel n'aient pas priorité sur les autres enfants quant à leur école de fréquentation.

Madame Hélène Roberge donne une information relativement à la place de l'éducation physique dans les écoles.

Madame Francine Charbonneau signale la performance de nos écoles secondaires à «Secondaire en spectacle».

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-136-05-01 À 23 h 10, il est proposé par monsieur Pierre Diamond d'ajourner la présente séance au mardi, 21 mai 2002, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

président

secrétaire générale

SS/ag